

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise



1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HYPEROX
Code du produit : 57804681

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Industrielle, Professionnel, Désinfectants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Antec International Limited
Windham Road
Chilton Industrial Estate
CO10 2XD Sudbury / Suffolk, United Kingdom
Téléphone : +4922188852288
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 4542 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides comburants, Catégorie 2	H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Système respiratoire

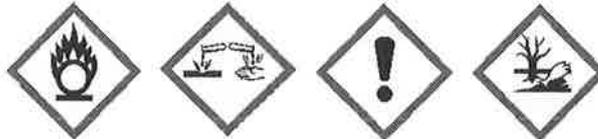
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- peroxyde d'hydrogène en solution
- acide acétique
- acide peracétique
- 2-Propenoic acid, polymer with 2-propenal

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335; Système respiratoire Aquatic Chronic 3; H412	>= 25 - < 30
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5 - < 10
acide peracétique	79-21-0 201-186-8 607-094-00-8	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335; Système respiratoire Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Aquatic	>= 3 - < 5

J834626|B00175|S0009|S|S0003|B|S|S

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

		Acute: 1 Facteur M Aquatic Chronic: 10	
2-Propenoic acid, polymer with 2-propenal	28349-72-6	Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (%)
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1 231-765-0	Ox. Liq.1; H271	>= 70 %
		Ox. Liq.2; H272	50 - < 70 %
		Skin Corr.1A; H314	>= 70 %
		Skin Corr.1B; H314	50 - < 70 %
		Skin Irrit.2; H315	35 - < 50 %
		Eye Dam.1; H318	8 - < 50 %
		Eye Irrit.2; H319	5 - < 8 %
		STOT SE3; H335	>= 35 %
acide acétique	64-19-7 200-580-7	Skin Corr.1A; H314	>= 90 %
		Skin Corr.1B; H314	25 - < 90 %
		Skin Irrit.2; H315	10 - < 25 %
		Eye Irrit.2; H319	10 - < 25 %
acide peracétique	79-21-0 201-186-8	STOT SE3; H335	>= 1 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune mesure spéciale n'est requise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.



HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenueurs : Tenir éloigné de : Agents oxydants Acides forts Des bases fortes les matières combustibles

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Température de stockage recommandée : < 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	VME	1 ppm 1.5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	91/322/EEC
Information supplémentaire	Indicatif, À l'annexe de la directive 91/322/CEE, les références à l'acide acétique, au dihydroxyde de calcium, à l'hydrure de lithium et au monoxyde d'azote sont supprimées avec effet à partir du 21 août 2018			
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLCT (VLE)	10 ppm 25 mg/m3	FR VLE
Information sup-	Valeurs limites indicatives			

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

plémentaire

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
ou
Écran facial

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Polychloroprène - CR
Temps d'utilisation : < 60 min

Matériel : Caoutchouc nitrile - NBR
Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Protection de la peau et du corps

: Wear acid-resistant protective clothing.

Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type

: Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide
Couleur : incolore
Odeur : Odeur piquante.

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 1
Point/intervalle de fusion	: -61 - -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 96 °C Méthode: DIN 51584, coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 27 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.12 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	: Donnée non disponible
Miscibilité avec l'eau	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: 430 °C
Température de décomposition	: > 60 °C
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 1.53 mm ² /s (20 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 2.

9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : >= 60 °C



HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques
Potentiel de risque exothermique. En cas de contamination avec des impuretés ou des substances incompatibles, une décomposition exothermique auto-accélérée peut se produire. La décomposition dans des espaces confinés et des tuyaux peut entraîner une surpression et un éclatement. L'échauffement peut libérer des gaz dangereux. La formation d'oxygène est possible. Se décompose à la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition au soleil.
Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des bases.
Métaux
Agents réducteurs
Sels métalliques en poudre
les matières combustibles
Matières inflammables
solvant organique

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1,859 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4.08 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

LANXESS
Energizing Chemistry

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1,147 mg/kg

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat): > 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 0.17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4,060 mg/kg
BPL: oui

acide acétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 40 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,060 mg/kg

acide peracétique:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 73.2 mg/kg
Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1,100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë



HYPEROX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2018
1.1	23.08.2018	103000008499	Pays / Langue: FR / FR

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Evaluation: Irritant pour la peau.

acide acétique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Provoque de graves brûlures.

acide peracétique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

acide acétique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

acide peracétique:

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

2-Propenoic acid, polymer with 2-propenal:

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:**peroxyde d'hydrogène en solution:**

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide acétique:

Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide peracétique:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****acide acétique:**

Génotoxicité in vitro

: Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Espèce: Mammifère-Animal
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 477
Résultat: positif

Type de Test: Analyse cytogénétique
Espèce: Mammifère-Animal
Résultat: positif

acide peracétique:

Génotoxicité in vitro

: Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.

Génotoxicité in vivo

: Espèce: Mammifère-Animal
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.22
Résultat: négatif



HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Cancérogénicité

Composants:

acide acétique:

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 13 mois
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acide acétique:

Effets sur la fertilité : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 16000 milligramme par kilogramme
Symptômes: Aucun effet important ou danger critique connu.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 18 jr
Résultat: Aucune réaction secondaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

acide peracétique:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

LANXESS
Energizing Chemistry

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR



- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia pulex* (Daphnie)): 2.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 1.38 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 0.63 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0.63 mg/l
Durée d'exposition: 21 Jrs
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
- acide acétique:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 300.82 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): > 300.82 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
- acide peracétique:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0.53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 0.73 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)): 0.16

J834626|B0018|1|SC0009|S|SC0009|BS|S

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OPP 123-3 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0.061 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OPP 123-3 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.002 mg/l
Durée d'exposition: 33 Jrs
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0.012 mg/l
Durée d'exposition: 21 Jrs
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide acétique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 5 jr

acide peracétique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

peroxyde d'hydrogène en solution:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1.1

acide acétique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0.17

acide peracétique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0.46 (25 °C)
pH: 5
Méthode: OPPTS 830.7550

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3149
ADR : UN 3149
RID : UN 3149
IMDG : UN 3149
IATA : UN 3149

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
ADR : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
RID : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
IMDG : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED
IATA : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.1
ADR : 5.1
RID : 5.1
IMDG : 5.1
IATA : 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : OC1
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HYPEROX

Version
1.1

Date de révision:
23.08.2018

Numéro de la FDS:
103000008499

Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR



ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : OC1
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 8



RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : OC1
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 8



IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1 8



IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 554: 5.00 L
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1 8

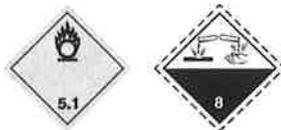


IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 550: 1.00 L
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1 8

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR



14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui



ADR

Dangereux pour l'environnement : oui



RID

Dangereux pour l'environnement : oui



IMDG

Polluant marin : oui



IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : non

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur / Conseil supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

LANXESS
Energizing Chemistry

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

Mentions de danger : Comburant, oxydant.
Corrosif.
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement.
Odeur piquante.
Tenir à l'écart des sources de chaleur.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
P8	LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS	50 t	200 t

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale - Art. L461-2 à L461-7 et Art. R-461-3, France) : Non concerné

Installations classées pour la : 4510, 4441



J834626|B00184|S00009|SIS0012|BS|s

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 : Toxique par inhalation.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Org. Perox. : Peroxydes organiques
- Ox. Liq. : Liquides comburants
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2017/164/EU : Directive (UE) 2017/164 de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission

HYPEROX

Version 1.1 Date de révision: 23.08.2018 Numéro de la FDS: 103000008499 Date de dernière parution: 19.07.2018
Pays / Langue: FR / FR

- 91/322/EEC : 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
- FR VLE : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
- 2017/164/EU / STEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
- 2017/164/EU / TWA : Valeur limite à courte terme
- 91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- FR VLE / VME : Valeurs limites - huit heures
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeur limite de moyenne d'exposition
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ETA = Estimation de la toxicité aiguë;
FBC = Facteur de bioconcentration;
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Ox. Liq. 2	H272
Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH)] est de décrire les exigences de sécurité inhérentes aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.



J834626|B00185|S0009|S|S0013|BS|V

